

03 JAN. 2013

DOSSIER SUIVI PAR
TÉLÉPHONE
COURRIEL

J-BOURSERIE

Le 27 décembre 2012

N/REF
V/REF

JF/JB/IA

OBJET

Monsieur SELLIER, Représentant départemental
Association des Paralysés de France
40 rue Wagram
85000 LA ROCHE SUR YON

Monsieur le Représentant départemental,

Par courriers en date des 18 septembre et 26 novembre derniers, vous m'interrogez sur le positionnement de la Ville concernant la non-conformité des attestations remises après l'achèvement de travaux par le service Urbanisme et la sensibilisation des commerçants à l'accessibilité de leurs commerces au 31 décembre 2014.

Après divers échanges et consultations auprès de collectivités et analyse de votre proposition, la Ville a décidé de mettre en place une procédure de traitement spécifique pour les attestations non conformes. Désormais, lorsqu'un tel constat sera effectué par le service Urbanisme, le dossier sera transmis au Secrétariat général qui mettra en demeure le contrevenant de se mettre en conformité avec la réglementation. A l'échéance de la mise en demeure, le procureur de la République sera saisi afin qu'il mette en œuvre les procédures pénales adéquates. Cette procédure sera présentée à la prochaine Commission communale d'accessibilité le 5 février prochain.

S'agissant de la sensibilisation des commerçants à l'accessibilité de leurs commerces à l'échéance du 31 décembre 2014, lors de la dernière réunion de la Commission communale d'accessibilité, il a été décidé de prendre contact avec l'association des professionnels hilairois et de mettre en place des actions de sensibilisation. La Ville est conviée à intervenir le 31 janvier prochain en Assemblée générale afin de proposer un cadre d'échanges. Des réunions ultérieures seront programmées afin de préciser les enjeux, les obligations de chacun et l'accompagnement qui pourra être mis en œuvre. Dans cette deuxième phase, nous nous permettons de solliciter votre intervention.

Le Secrétariat général reste à votre disposition pour toute information complémentaire, (secretariatgeneral@sainthilairederiez.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant départemental, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Jacques FRAISSE

Hôtel de Ville
Place de l'Eglise - BP 49
85270 Saint-Hilaire-de-Riez

Tél. 02 51 59 94 00
Fax 02 51 54 58 78

www.sainthilairederiez.fr
communication@sainthilairederiez.fr